



Camping Villas Caravaning La Manga

Cartagena, le 28.01.2010

Cher associé,

Nous t'informons que nous allons présenter la demande pour contester l'assemblée de la Communauté de propriétaires qui a eu lieu le 15 décembre à l'Hôtel las Gaviotas de La Manga, et tous les accords pris à l'assemblée, et comme toujours, on voudrait qu'elle soit présentée par le maximum de propriétaires, et pour cela on voudrait inclure toute les personnes qui ont la procuration devant notaire pour les procès, comme nous l'avons fait antérieurement, et à l'heure actuelle nous sommes 245.

Dans le cas qu'on perd, aucun propriétaire n'a de risque, car les frais (s'il y avait) c'est l'association qui ferait face. (jusqu'à présent toutes les demandes de contestations des Assemblées nous les avons gagnées)

Pour présenter la demande, il faut être à jour de paiements avec le camping, et compris le premier trimestre de 2010. (**Le premier trimestre de 2010 il faut payer le même montant que en 2009**) Il faut nous confirmer si le premier trimestre est payé.

Tu peux le faire par E-mail.

Il est très important de nous le dire au plus vite, car nous voulons présenter la demande de contestation le plus tôt possible et il faut inclure beaucoup de personnes.

L'Administrateur avait dit que le premier trimestre de 2010, vont convoquer une nouvelle assemblée pour présenter les comptes de 2009 et proposer le montant des frais pour 2010. Si tu n'as pas la procuration devant notaire, tu peux nous renvoyer la délégation du vote.

Salutations du comité de l'Association

DELEGACION DE VOTO

Yo, _____, con DNI nº _____
Copropietario de la parcela _____ del Camping Villas
Caravaning La Manga, delego mi representación a la Asamblea General Ordinaria de la
Comunidad de Propietarios del mencionado Camping a celebrar de día
De de 2010, en
A D. JUAN GARCIA GARCIA, con DNI. 22.900.809

Fdo. El copropietario